l'économie de la Colombie-Britannique, et si elle est vitale pour l'économie de la Colombie-Britannique, elle l'est aussi pour l'économie canadienne toute entière. Je voudrais simplement demander au ministre de supprimer la taxe de vente à cause de l'effet bénéfique que cette mesure aurait au Canada.

M. Oberle: Madame le président, j'aurais une observation à faire qui pourra peut-être surprendre mon collègue de la Colombie-Britannique, parce qu'il n'est pas dans mon rôle de défendre le ministre dans une question de ce genre. Mon collègue a déclaré que cette mesure aurait l'avantage d'accroître la capacité d'emploi du Canada. Le ministre a certainement pensé qu'en ne supprimant pas la taxe de vente complètement il laisserait en place la même bureaucratie qui administrait la taxe de 12 p. 100 et qui administrera celle de 5 p. 100. Sans doute a-t-il estimé qu'une suppression totale de la taxe jetterait un certain nombre de gens au chômage. Je suis sûr qu'il n'a pas oublié cet aspect, lorsqu'il a pris sa décision. J'aurai voulu qu'il l'abaisse à 1 p. 100, il n'en aurait pas moins joué le jeu avec les fonctionnaires.

M. Brisco: Madame le président, j'aimerais faire quelques observations au sujet des matériaux de construction et, en particulier, attirer l'attention du ministre sur les déclarations faites par le ministre d'État chargé des Affaires urbaines concernant la taxe sur les matériaux de construction. Si j'ai bonne mémoire, lorsqu'on a proposé de la supprimer afin d'aider l'industrie du bois en déclin de la Colombie-Britannique, le ministre a déclaré que c'était une mesure inutile parce que les États-Unis recevaient les deux tiers de notre bois de construction, et que, du tiers restant au Canada, un tiers seulement était utilisé dans la construction de maisons.

La réduction de la taxe actuelle affaiblit l'argument du ministre d'État chargé des Affaires urbaines. J'aimerais reprendre à mon compte les observations du député de Prince George-Peace River concernant le maintien en place de la bureaucratie. Il n'y a pas de doute que, si la taxe était totalement supprimée, l'opération coûterait moin cher au gouvernement.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Et l'argent pourrait aller ailleurs.

M. Brisco: Oui, mais ce n'est apparemment pas la règle du jeu. Le ministre voudrait-il songer à une ristourne accordée globalement pour la différence sur la taxe payée par les fournisseurs de matériaux de construction? Je vois que le ministre est absent. Il répondra peut-être à cette question à son retour.

Je tiens à insister sur les arguments et les remarques des autres députés de ce côté-ci de la Chambre car je voudrais vraiment savoir quel avantage retirent les Canadiens d'une telle taxe si ce n'est celui qui pourrait revenir à n'importe quel fonctionnaire. Si le gouvernement voulait vraiment stimuler l'entreprise domiciliaire et l'industrie forestière de la Colombie-Britannique et d'autres provinces, il aurait complètement supprimé la taxe sur les matériaux de construction. Notre parti réclame son abolition depuis bien des années. Nous avions promis en 1972 que notre parti la supprimerait, et nous avons réitéré cette promesse en 1974. Maintenant le gouvernement décide de prendre des demi-mesures, ce qui est insuffisant. Il ferait réellement bien d'y repenser, je crois.

M. Cullen: Tout d'abord, madame le président, je voudrais signaler que le ministre vient de recevoir un appel La loi sur l'accise

téléphonique très important, mais qu'il sera de retour sous peu. Une fois encore, les députés de l'opposition ont formulé les mêmes instances sur la façon dont le gouvernement a tenté de remédier à la situation. En réduisant la taxe, nous n'avons pas cherché simplement à encourager la construction domiciliaire, mais aussi à exprimer un jugement sur cette taxe. Si nous l'avions supprimée complètement, nos recettes auraient encore diminué de 380 millions. Nous avons déjà perdu 450 millions à la trésorerie fédérale. Nous avons beaucoup fait en vue de répondre aux besoins. Pour ce qui est d'un abatement unique, je ne crois pas qu'il soit opportun. Le ministre n'est pas ici, mais je suis certain qu'il dirait la même chose. Ce serait, à mon avis, un cauchemar administratif. Ce serait trop compliqué. Il a été facile de le faire dans les autres domaines, mais je n'en vois pas la possibilité ici.

• (1730)

[Français]

M. Fortin: Madame le président, j'aimerais très brièvement demander au secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Cullen), puisqu'il vient de dire que l'abolition de la taxe de vente sur les matériaux de construction priverait le Trésor fédéral de 380 millions de dollars, de combien le Trésor se privera à cause de la réduction de cette taxe.

[Traduction]

M. Cullen: Le chiffre que j'ai cité comme réduction était de 450 millions de dollars. Si nous enlevions un montant additionnel, la réduction serait de 380 millions de dollars de plus.

M. Wenman: Le secrétaire parlementaire a dit que le gouvernement perdrait environ 300 millions de dollars de plus s'il avait complètement supprimé la taxe sur les matériaux de construction. Dans les prévisions du ministre pour l'année à venir, en tenant compte de l'inflation plus la réduction, anticipe-t-il en fait, même au faible taux de revenu que rapportera la taxe de vente, un montant au moins égal à celui de l'année dernière ou même supérieur? Existe-t-il une estimation de ce que rapportera la taxe de vente sur les matériaux de construction ou autres? Autrement dit, les recettes provenant de la taxe de vente, par suite de l'inflation, ne seront probablement pas inférieures cette année à celles de l'année dernière, même en dépit de la réduction. Est-ce exact?

M. Cullen: Je le répète, c'est simplement une estimation. Les chiffres sont assez justes. Le député prétend que l'inflation ne nous fera peut-être pas perdre tout ce montant. Mais on ne doit pas comparer une pomme à une orange. L'inflation pourrait aussi avoir fait grimper l'autre chiffre représentant une perte de 450 millions de dollars. Il faut donc comparer 380 millions à 450 millions de dollars.

[Français]

M. Fortin: Madame le président, la question de mon collègue est intéressante et à point. Le taux d'inflation, le ministère des Finances le connaît. La quantité de logements, le nombre de mises en chantier, le ministère des Finances les connaît également. Le revenu de chaque année fiscale passée qu'a rapporté la taxe de vente sur les matériaux de construction, le ministère des Finances le connaît.

Par conséquent, quelles sont les prévisions exactes du ministère des Finances, puisque cela n'est pas arrivé du ciel, et que tout à coup on réduit la taxe sur les matériaux de construction, ce qui nous réjouit beaucoup? Le gouver-